



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Communiqué de presse

Berne, le 17 décembre 2020

### **curafutura demande à pouvoir intégrer les réserves dans le calcul des primes**

Procédure de consultation sur la réduction des réserves – modification de l’ordonnance sur la surveillance de l’assurance-maladie (OSAMal).

***curafutura salue le projet du Conseil fédéral visant à flexibiliser l’utilisation des réserves. Il faut cependant aller plus loin pour permettre une plus grande intégration des réserves dans le calcul des primes, comme le réclame curafutura depuis plusieurs mois. Cela permettrait de réduire les réserves excédentaires tout en faisant profiter les assurés de primes plus basses.***

curafutura soutient la révision de l’art. 26 OSAMal, qui permet plus de flexibilité pour la baisse volontaire des réserves. Cependant, curafutura estime qu’il faut compléter le projet en permettant une plus grande intégration des réserves dans le calcul des primes. curafutura rappelle que la meilleure manière de baisser les réserves des assureurs tout en assurant la stabilité du système est de les intégrer dans le calcul des primes des années suivantes. Une meilleure mise en œuvre de ce mécanisme est la manière la plus directe de faire profiter les assurés des réserves afin qu’ils bénéficient de primes plus basses.

Pour pouvoir intégrer davantage les réserves dans le calcul des primes, il est nécessaire que l’OSAMal soit adaptée en conséquence et que l’OFSP modifie sa pratique lors de l’approbation des primes. À l’heure actuelle, l’OFSP exige que les primes couvrent entièrement les coûts. curafutura demande par conséquent qu’il soit possible de fixer des primes en dessous des coûts.

#### **Réduction sur une base volontaire**

Par ailleurs, curafutura soutient la possibilité de réduire les réserves de manière volontaire jusqu’au minimum légal de 100% plutôt que le niveau actuel de 150%, mais s’oppose à toute obligation en la matière. Le caractère volontaire de la réduction des réserves est suffisant en raison de la concurrence que se livrent les assureurs. Ceux-ci ont en effet un intérêt direct à ce que leurs primes soient les plus basses possibles pour conserver leurs assurés et en attirer de nouveaux. Par conséquent, il va de soi qu’un assureur utilisera les possibilités de réduction des réserves et leur intégration dans le calcul des primes, afin de pouvoir proposer des primes attractives.

#### **Contact pour les médias:**

*Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84; 079 653 12 60; [pius.zaengerle@curafutura.ch](mailto:pius.zaengerle@curafutura.ch)*

*Adrien Kay, resp. communication : 079 154 63 00; [adrien.kay@curafutura.ch](mailto:adrien.kay@curafutura.ch)*

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

**La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>**